

Activités de la 1^{ère} édition

Chapitre 12. Dimension juridique et fiscale des systèmes d'information

Encadré 12.3 : Daher anticipe le passage aux IAS/IFRS

Daher en bref

- Activité : groupe européen de services qui propose des équipements et des services pour l'aéronautique et les industries à haute valeur technologique.
- Chiffre d'affaires : 290 M€
- Effectif : 2 850 collaborateurs.
- Le problème : mise en place d'un système homogène de consolidation statutaire.
- La solution : Cartesis Magnitude.
- Date du choix : début 2001.

Le groupe Daher fait partie de ces entreprises qui, non cotées en Bourse, ne sont pas soumises à l'obligation légale de mettre dès 2005 leurs comptes en conformité aux normes IAS/IFRS. Pourtant, ce groupe international de taille moyenne (290 M€ de CA), à la fois équipementier et prestataire de services industriels, a délibérément choisi de s'y conformer, anticipant une évolution qui devrait concerner la plupart des entreprises. Son objectif est clair : favoriser la lisibilité de sa communication financière à destination de ses partenaires, de ses clients (de très grands groupes comme Dassault ou Alcatel) et de ses banquiers, conformément aux standards internationaux en vigueur.

De plus, ayant acquis plusieurs sociétés spécialisées (notamment dans la logistique et la conception-réalisation de pièces pour l'industrie aéronautique) et constitué d'une quarantaine de filiales en France et en Europe, le groupe disposait, avant 2000, d'un système comptable hétérogène. Le reporting, tenu sous Excel, se limitait essentiellement au compte de résultat et à quelques indicateurs de bilan et d'activité avec une maîtrise globale des problèmes de consolidation, la consolidation statutaire étant alors sous-traitée.

Assurer l'unicité de la lecture financière

D'où la demande exprimée par sa direction générale de remettre à plat le système d'information de gestion financière. Axes du cahier des charges : accès rapide à une information pertinente, référentiel unique pour le reporting interne et la communication externe, respect des mêmes obligations d'information et des mêmes délais de clôture que les groupes cotés. Pour Jean-Philippe Such, directeur du contrôle de gestion, il fallait aussi qu'un seul outil logiciel puisse assurer à la fois le reporting et la consolidation, pour pouvoir disposer en gestion comme en consolidation statutaire d'un bilan, d'un compte de résultat, d'un tableau des flux de trésorerie, et assurer une unicité dans la lecture des informations entre les différentes sociétés du groupe : « L'important est de consacrer l'essentiel de notre temps à l'analyse des informations financières et non à leur constitution. »

Répondant à ces critères fonctionnels, c'est la suite Magnitude de l'éditeur Cartesis qui a été retenue, début 2001. Autres avantages du progiciel : sa compatibilité avec le SGBD Oracle comme avec l'infrastructure en place (Metaframe de Citrix), son fonctionnement possible comme surcouche interfaçable avec les ERP et les progiciels comptables du groupe (SAP, Coda Financials...), le confort de son paramétrage (possibilité de l'utiliser en standard avec des enrichissements à la marge) et sa puissance d'analyse et de restitution des données.

Enfin, Magnitude permet de gérer en parallèle, avec les mêmes données collectées, deux systèmes différents de présentation comptable, l'un conforme aux normes françaises 99-02 que Daher est encore obligé de suivre, l'autre répondant aux normes IAS/IFRS. Daher prépare en effet activement l'adaptation de ces normes à son activité, l'année 2004 étant consacrée à mesurer l'impact des IAS sur les comptes consolidés du groupe et leurs écarts avec les normes françaises (notamment en gestion des immobilisations, retraitement et définition des locations financements). Un gros travail de réflexion est mené en particulier autour de l'IAS 14 sur l'analyse sectorielle, « la plus intéressante pour nous ». Mais malgré la complexité de l'interprétation de certaines normes et l'instabilité de la réglementation à ce jour, le groupe Daher sera présent au rendez-vous de l'IAS en 2005.

Questions

1. Dans quelle mesure ce projet revêt-il un caractère stratégique pour le groupe Daher ?
2. Quelles sont les caractéristiques clés du système d'information mis en place ?

Encadré 12.5 : Signature électronique : la renaissance des infrastructures à clés publiques

La dématérialisation des échanges suscite un regain d'intérêt pour les infrastructures à clés publiques (PKI). Elles reviennent sous forme de certificats et signatures électroniques pour assurer la sécurité des transmissions de données sensibles.

Les infrastructures à clés publiques devaient révolutionner l'approche de la sécurité, aussi bien en interne que pour les échanges business-to-business. « On pensait que chaque entreprise aurait la sienne », se souvient Nathalie Schlang, directrice marketing de CertEurope. Aujourd'hui, on reparle de plus en plus de certificats et de signatures électroniques, qui sont synonymes de PKI. Dans le discours et dans les faits, les applications l'emportent ainsi sur la technologie. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue ce qu'est une PKI. Il s'agit d'une infrastructure essentiellement logicielle qui tisse sa toile au-dessus d'un ensemble d'applications, voire d'un réseau. Elle doit remplir quatre fonctions : l'authentification de chaque ressource humaine (utilisateur) ou technique (PC, serveur, passerelle de VPN), la confidentialité et l'intégrité des données (grâce au chiffrement), la non-répudiation des échanges (grâce à la signature). La PKI intègre un système qui génère, pour chaque ressource, un jeu de deux clés intimement liées. L'une, dite privée, est utilisée pour la signature des données transmises et le déchiffrement de celles qui sont reçues. L'autre, dite publique, est distribuée à tous et sert à déchiffrer la signature et à chiffrer les données. Ce même système génère aussi un certificat numérique qui garantit l'identité de son porteur (le plus souvent un utilisateur) en l'associant formellement à sa clé publique. Une PKI implique par ailleurs une dimension organisationnelle. En amont, l'entité qui reçoit les demandes de certificats et vérifie l'identité des demandeurs s'appelle l'autorité d'enregistrement (c'est par exemple le service du personnel). L'entité qui signe numériquement ces certificats, leur donnant ainsi toute leur valeur, s'appelle l'autorité de certification. Celle qui les fabrique est l'opérateur de certification. Opérateur et autorités de certification et d'enregistrement peuvent être soit l'entreprise elle-même, soit un prestataire extérieur.

Vers le retour de la PKI à l'intérieur de l'entreprise

Les PKI offrant une confiance véritable et reconnue concerneront donc d'abord les échanges entre les administrations et les entreprises, d'administration à administration ou encore au sein de corporations professionnelles. Les services de téléprocédures (déclaration de la TVA ou obtention des cartes grises) reposent sur de telles infrastructures, de même que les services de dématérialisation des réponses aux appels d'offres. Mais, à moyen terme, on entrevoit une entrée des PKI à l'intérieur de l'entreprise, pour des applications nécessitant un haut degré de confiance. Tout d'abord parce que les certificats acquis auprès d'une autorité de certification externe peuvent être utilisés aussi bien pour les téléprocédures, ou les réponses aux appels d'offres, qu'en interne. Ensuite, parce que certaines applications tournées vers l'extérieur sont susceptibles de déployer leurs tentacules dans l'entreprise.

Questions

1. Pour quelles raisons peut-on affirmer qu'« une PKI implique par ailleurs une dimension organisationnelle » ?
2. Quels sont les enjeux stratégiques liés à la sécurité des échanges dématérialisés ?
Trouvez une étude PKI sur une entreprise en particulier.

*Source : Copyright © 2004 CNET Networks, Inc. Tous droits réservés. ZDNet France et le logo de ZDNet France sont des marques déposées par CNET Networks, Inc.
ZDNet France, 2 mars 2005
<http://www.zdnet.fr>.*

Cas pratique : SAP R/3 pour soutenir la croissance et le développement d'une enseigne de la grande distribution

Pour assurer la comptabilité et le contrôle de gestion de ses nombreux magasins et filiales, en France comme à l'étranger, et gérer ses immobilisations et ses importants investissements, le groupe ABC a choisi SAP R/3 comme standard de groupe. La solution de SAP, dans sa nouvelle version 4.6b, l'aide à accélérer son déploiement stratégique à l'international.

Depuis sa création, la notoriété du groupe ABC ne cesse de s'étendre. Aujourd'hui, elle a largement dépassé nos frontières : fin 2001, avec l'ouverture de nouveaux magasins en Allemagne, en Espagne et au Portugal, et son entrée dans les territoires italien et suisse, l'enseigne compte 26 magasins à l'étranger. À ces derniers s'ajoutent, en France, 62 magasins. Autant d'éléments qui traduisent la forte volonté de conquête de la chaîne de distribution. « SAP R/3 nous assure un accompagnement très professionnel de cette politique de croissance, souligne Bertrand Gros Lambert, directeur de projet du département finances du groupe. En effet, à chaque ouverture de magasin ou rachat de société, nous n'avons plus désormais à nous préoccuper de la fusion de son système d'information : il nous suffit de déployer notre coresystem SAP, qui rassemble toutes nos règles de gestion communes, puis de le personnaliser. Nous pouvons ainsi consacrer toute notre énergie aux aspects vraiment stratégiques qui constituent le cœur de notre métier : chaîne logistique, marchés, clients... »

SAP R/3 choisi pour la qualité de son intégration et de ses références

Le choix de SAP R/3 comme standard de niveau groupe pour la comptabilité, le contrôle de gestion, la gestion des immobilisations et des investissements et le suivi des projets d'investissement remonte à 1997. L'ancien système, composé de technologies obsolètes et d'applications développées en interne pour des besoins très français, n'offrait ni la visibilité globale, ni la souplesse nécessaires à une entreprise en pleine expansion. Soucieuse de bénéficier d'un SI moderne pour fluidifier les échanges d'informations, supprimer les ressaisies, accélérer la sortie des résultats et enfin uniformiser et clarifier son reporting, ABC a alors lancé un appel d'offres. « SAP R/3 a été retenu pour la finesse d'intégration de ses processus de gestion, le nombre et la qualité de ses références en production, et, enfin, pour la couverture internationale de ses fonctions, puisque nous avons déjà une dizaine de magasins à l'étranger et d'importants projets d'expansion mondiale », rappelle Bertrand Gros Lambert.

Une migration pour faciliter l'ouverture de nouveaux magasins à l'étranger

Démarré en septembre 1997, le projet concerne au départ deux magasins français pilotes. Mi 1999, tous les magasins ABC sont équipés. Fin 1999, le déploiement s'étend aux autres enseignes du groupe. Depuis le début de l'année 2000, il se poursuit dans les autres pays étrangers. « Ces tout récents déploiements hors de nos frontières ont grandement été facilités par une montée de version de la 3.1.H vers la 4.6.B de SAP R/3, précise Bertrand Gros Lambert. C'était d'ailleurs l'un des principaux objectifs de ce projet de migration. La nouvelle version du produit de SAP permet en effet une localisation encore plus performante. Cette version plus aboutie est l'occasion pour nous de mettre en oeuvre la totalité des fonctions budgétaires de SAP R/3. »

Des benchmarks entre magasins pour identifier les actions performantes

L'ensemble de ces projets SAP – mise en oeuvre initiale, déploiements, migration et, aujourd'hui, extension fonctionnelle, a été mené par le secrétariat général d'ABC comme un vaste projet de niveau entreprise, avec une forte volonté d'implication des utilisateurs. Ce choix politique est considéré comme l'un des principaux facteurs d'une réussite qui se traduit à tous les niveaux : délais et budgets respectés, utilisateurs qui se retrouvent dans le paramétrage et n'ont opposé, de ce fait, aucune résistance au changement, objectifs stratégiques initiaux rapidement atteints... et 500 utilisateurs satisfaits de la convivialité et de la puissance de leur solution et des avantages qu'elle confère. Direction générale, comptables, trésoriers, contrôleurs de gestion, directeurs de magasins et responsables de départements apprécient notamment la nouvelle visibilité offerte sur la totalité des sites européens. « SAP R/3 leur permet d'effectuer des benchmarks entre magasins et par départements (c'est-à-dire par grandes familles de produits), de comparer les CA ou les marges, ajoute Bertrand Gros Lambert. Avec SAP R/3, nous bénéficions à la fois d'un réel outil de pilotage au quotidien, qui tient compte des spécificités fiscales et comptables de chaque pays, et d'un outil de consolidation et de reporting groupe, rapide et fiable. »

En projet : renforcer les aspects e-business

Pour atteindre ces ambitieux objectifs, ABC entend également miser sur les nouvelles opportunités des technologies avancées d'e-business. Plusieurs pistes sont envisagées : mettre en place un système de prise de commandes sur Internet, se raccrocher à une marketplace, recevoir les fichiers fournisseurs en format XML ou encore diffuser, Via l'outil Outlook, les éléments du reporting groupe vers les magasins.

Questions

1. Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'évolution du système d'information de ABC permet effectivement de soutenir sa croissance et son développement ?
2. Quels sont les enjeux de ce projet en matière de comptabilité et de contrôle de gestion ?